



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les nouvelles orientations de la politique d'investissement solidaire et durable de la France

FÉVRIER 2024

Le contexte

La politique d'aide au développement est, depuis 2017, au cœur des engagements du président de la République. La France assume le choix de l'ouverture et de la solidarité internationale au service de ses valeurs. **Aujourd'hui quatrième donateur mondial pour l'aide publique au développement (APD), sa contribution est passée de 10,1 Mds€ en 2017 à 15,2 Mds€ en 2022 – soit une hausse de plus de 50%.**

Les grands défis mondiaux s'accumulent : pauvreté, effondrement de la biodiversité, risque de nouvelles pandémies, etc. À ces difficultés s'ajoute le défi du siècle, le changement climatique et ses effets, qui ne font qu'amplifier les inégalités et les vulnérabilités. Pour y faire face, une réponse coordonnée s'impose, à l'international comme au niveau national, passant par la solidarité et les partenariats.

Pour plus d'efficacité et d'impact, la France renouvelle sa doctrine d'intervention, au service des pays et populations les plus vulnérables et de ses valeurs, en pleine cohérence avec la loi n°2021-1031 de programmation du 4 août 2021 relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales.

Une nécessaire adaptation

Le Conseil présidentiel du développement (CPD), réuni par le président de la République le 5 mai 2023, a précisé **les quatre objectifs majeurs de la nouvelle politique d'investissement solidaire et durable de la France** :

- 1. la lutte contre la pauvreté, les inégalités et les conséquences du changement climatique, afin de renforcer la stabilité internationale et la prévention des crises**
- 2. la sauvegarde des biens publics mondiaux, dont le climat et la biodiversité**
- 3. la promotion de la stabilité du cadre macro-économique**
- 4. la promotion de nos intérêts, de notre influence et la défense de nos valeurs.**

À ces objectifs majeurs s'ajoutent **dix objectifs politiques prioritaires**, relevant de dix thématiques distinctes et faisant l'objet d'un suivi annuel par les ministres de l'Europe et Affaires étrangères, et de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.

Par ailleurs, **3 000 postes à destination de la jeunesse française sont promis d'ici 2027**, dans le domaine de la solidarité internationale.

Dans ce cadre, les travaux du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) se sont conclus le 18 juillet 2023. **Le CICID a acté les nouvelles orientations de la politique de solidarité internationale de la France**. Elles confirment l'émergence d'une **nouvelle politique d'investissement solidaire et durable, plus partenariale et plus réactive**, tenant compte de nos objectifs en matière de solidarité internationale mais aussi des intérêts de la France et des Français.

Cette nouvelle dynamique se traduit également par des exigences renforcées en matière de transparence, de redevabilité et d'efficacité. La politique d'investissement solidaire de la France doit être plus efficace, mais aussi plus lisible, pour les Français et les populations des pays partenaires.

Une stratégie agile : 10 objectifs prioritaires pour la politique d'investissement solidaire de la France

Les orientations de la politique d'investissement solidaire et durable sont fixées pour répondre à dix défis qui se posent à l'échelle mondiale.

- 1.** Accélérer la sortie du charbon et financer les énergies renouvelables dans les pays en développement et émergents pour limiter le réchauffement climatique global à 1.5°C.
- 2.** Protéger les réserves les plus vitales de carbone et de biodiversité, dans les forêts et l'Océan, pour préserver la planète.
- 3.** Investir dans la jeunesse en soutenant l'éducation et la formation des professeurs dans les pays en développement.

- 4.** Renforcer la résilience face aux risques sanitaires, y compris les pandémies, en investissant dans les systèmes de santé primaires et en appuyant la formation des soignants dans les pays fragiles.
- 5.** Promouvoir l'innovation et l'entrepreneuriat africain qui participe au destin partagé entre les jeunes d'Europe et d'Afrique.
- 6.** Mobiliser l'expertise et les financements privés et publics pour les infrastructures stratégiques, de qualité et durables dans les pays en développement.
- 7.** Renforcer la souveraineté alimentaire, notamment en Afrique.
- 8.** Soutenir les droits humains, la démocratie et lutter contre la désinformation.
- 9.** Promouvoir les droits des femmes et l'égalité femmes-hommes, notamment en soutenant les organisations féministes et les institutions de promotion des droits des femmes.
- 10.** Aider nos partenaires à lutter contre les réseaux d'immigration clandestine.

FOCUS

Politique d'investissement solidaire : ce qu'il faut retenir des conclusions du CICID



Déploiement des énergies renouvelables au Burkina Faso avec la centrale solaire de Zagtouli
© Erwan Rogard / AFD

Une nouvelle métrique pour l'investissement solidaire et durable

Afin d'illustrer ce passage **d'une politique d'aide à une politique d'investissement solidaire et durable**, une nouvelle métrique sera élaborée à partir de l'outil de mesure du financement du développement, le « Soutien public total au développement durable » ou TOSSD (*Total Official Support for Sustainable Development*).

Cette nouvelle métrique, qui ne se substituera pas à la mesure déjà en place de l'aide publique au développement, devra permettre de **valoriser l'ensemble des financements internationaux, notamment privés, mobilisés par le secteur public**, concourant au développement des pays éligibles à l'aide.



Pilotage de la politique de solidarité internationale

Les dix objectifs politiques prioritaires définis lors du Conseil présidentiel du développement deviennent la matrice de l'action de l'Équipe France :

- > ils inspireront les contrats d'objectifs et de moyens des opérateurs concernés ;
- > la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères assurera, avec le ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, le suivi et l'évaluation de leur mise en œuvre notamment à l'occasion d'une réunion annuelle.

Le rôle de chef de file des ambassadrices et des ambassadeurs est renforcé. Une stratégie d'investissement solidaire et durable unique de l'Équipe France sera annexée au plan d'action de l'ambassade et répondra aux priorités politiques de la France et aux besoins et enjeux de développement de ses pays partenaires. Cette approche favorisera un meilleur positionnement des entreprises françaises en aval des projets.

L'utilisation des prêts de politique publique de l'**Agence française de développement (AFD)** s'inscrit dans le cadre de la stratégie définie par le chef de poste.

Une meilleure cohésion est permise sur le terrain au sein de l'Équipe France. Les ambassadrices et ambassadeurs s'assurent que les priorités données sont cohérentes pour l'ensemble des acteurs de l'Équipe.

Afin de rendre l'aide bilatérale française plus réactive, visible et lisible, le CICID a acté le rôle premier du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et de son réseau sur l'instruction et la mise en œuvre des projets en dons de moins de 8 millions d'euros. Le Fonds Équipe France (FEF), porté par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, devra permettre de monter ces projets.

Le CICID demande également la formalisation d'une stratégie pluriannuelle définissant l'articulation entre les canaux bilatéral, européen et multilatéral, visant à assurer la cohérence des financements et à établir les canaux les plus pertinents aux vues de nos objectifs.



En salle de pratique, les futures sages-femmes s'exercent aux techniques de soins infirmiers, d'accouchement et de prise en charge du nouveau-né. © Pablo Tosco

Géographie de l'aide

Le CICID de 2023 entérine la suppression de la liste fixe des 19 pays prioritaires et des objectifs de concentration géographique associés décidés en 2018.

La politique la France reste pleinement engagée dans la lutte contre la pauvreté et affirme son caractère résolument solidaire avec la mise en place **d'un principe de concentration de l'effort financier sur les Pays les moins avancés (PMA) : au moins 50% de l'effort financier bilatéral de l'État sera alloué aux PMA dès 2024**. Des pays particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique et fragiles budgétairement pourront s'ajouter à ce cercle dans un deuxième temps.

La France orientera désormais ses financements selon des partenariats et convergences politiques.

Cibles financières

Aide d'urgence

1 milliard d'euros d'aide d'urgence en 2025, contre 500 millions d'euros en 2022. Le CICID confirme la compétence exclusive du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) sur les financements humanitaires et de stabilisation.

Finance climat

La France maintient la cible de 6 milliards d'euros par an. La mobilisation de la France s'articulera autour de deux axes stratégiques :

- > **renforcer** le rôle de levier de la finance climat française, pour encourager une hausse de la mobilisation des financements publics et privés et leur alignement avec l'Accord de Paris ;
- > **promouvoir** l'accès des Pays les moins avancés (PMA) à la finance climat internationale, via notamment les programmes de renforcement de capacité.

Biodiversité

La France confirme la cible biodiversité de 1 milliard d'euros d'ici 2025, y compris en maximisant la convergence et les co-bénéfices entre financements climat et financements biodiversité. Une mobilisation accrue des financements privés sera recherchée.



Forestiers et volontaires, Lekoumou (sud Congo) avec RPDH, partenaire du projet EUAV Forests. © Thibaut d'Alteroche

Tutelle stratégique du Groupe Agence française de développement

Les futurs contrats d'objectifs et de moyens du groupe AFD (AFD, Proparco, Expertise France) seront élaborés à partir des indicateurs de pilotage et de suivi définis pour chacun des dix objectifs politiques prioritaires de la politique d'investissement solidaire et durable.



En Roumanie, la Résidence Yak Vdoma accueille depuis 2022 des journalistes d'Ukraine en exil, en leur offrant un appui matériel, financier et psychologique. © Nastyaofly/Shutterstock

Des partenariats financiers responsables

Pour préserver la soutenabilité financière des pays concernés et des opérateurs français, **une nouvelle doctrine de prêt** promouvant un endettement souverain responsable est mise en place.

- > **En cas de chocs macroéconomiques majeurs**, suite à des catastrophes climatiques, des clauses de suspension du service de la dette dans les pays vulnérables seront incluses dans les prêts concessionnels du Trésor et les prêts souverains de l'AFD, sans compromettre la notation des pays concernés. Ces prêts seront éventuellement complétés par des mécanismes de prêts contingents ou des clauses de contingence.
- > **Les aides budgétaires en don sont renforcées dès 2024.**
- > **Une autorisation de l'expérimentation de prêts** très concessionnels pour répondre aux besoins des pays fragiles financièrement est lancée.

Promotion des intérêts économiques français, au service du développement

- > **Pour faciliter la projection à l'international de 7 filières stratégiques** (ville durable, santé, agriculture, transports, numérique, transition énergétique, industries culturelles et créatives), l'Équipe France s'organisera de la manière suivante :

Au niveau central

Une réunion annuelle par filière associant le Conseil national de l'industrie (CNI), les représentants des filières, l'Agence française de développement (AFD), Bpi France, Business France, la Team France export.

Au niveau local

Des contacts renforcés avec la communauté d'affaires, pour faire émerger des projets pouvant répondre aux intérêts de nos filières. Cette sensibilisation se fera via le service économique (sous la responsabilité des ambassadrices et des ambassadeurs), qui veillera à une participation systématique de l'AFD aux réunions des conseillers au commerce extérieur de la France (CCEF), à tout événement d'importance porté par la communauté d'affaire française et au Conseil économique annuel.

- > **Le gouvernement renforcera la dimension d'influence économique dans le mandat du groupe AFD**, en visant à :
 - **maintenir** une part minimale de 50 % de prêts projets dans le plan d'affaires, générateurs de davantage de retombées directes que les prêts budgétaires ou les lignes de crédits bancaires ;
 - **rehausser** les cibles d'influence économique de l'Agence ;
 - **renforcer** les critères sociaux et environnementaux dans les appels d'offres.

Renforcement de la mobilisation du secteur privé

Le partage accru des risques avec le secteur privé se traduit notamment par :

- > **le renforcement des capacités du groupe AFD** à multiplier et élargir les interactions et les partenariats avec les acteurs financiers, afin d'orienter leurs financements et investissements vers la promotion des biens publics mondiaux ou vers des marchés frontières ;
- > **le développement de nouveaux outils de couverture du risque financier**, pour mobiliser les assureurs sur des solutions sur l'assurance climatique dans les pays fragiles ;
- > **la valorisation de l'initiative Choose Africa**, qui entre dans sa deuxième phase, et qui vise spécifiquement les intermédiaires financiers privés et publics au bénéfice des très petites à moyennes entreprises, ainsi que l'accompagnement à la structuration de banques publiques de soutien aux petites et moyennes entreprises.

Le gouvernement étendra par ailleurs la palette d'outils permettant de mobiliser les entreprises dans des projets de développement en augmentant les ressources allouées à la préparation de projets. Il actualisera le cadre stratégique d'aide au commerce pour améliorer l'insertion des Pays en développement (PED) et des Pays les moins avancés (PMA), pour mieux tenir compte des nouveaux enjeux.

Depuis 2022, l'intégralité des données de l'aide publique au développement de la France est disponible sur le site data.aide-developpement.gouv.fr

POUR ALLER PLUS LOIN

diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/developpement/

economie.gouv.fr

afd.fr/fr



Nexus Nord : quand l'innovation allie traitement de l'eau et énergie verte
© Andrea&Magda Photographers

**Ministère de l'Europe
et des Affaires étrangères**

27, rue de la Convention
75732 Paris CEDEX 15